



SNP2E - FO



SNITPECT - FO



SNPAM - FO

## Plan de requalification ministériel

### C en B et B en A

**25 février 2016 réunion tenue !**

Après une introduction de la DRH qui a annoncé que le projet de note a été diffusé aux services suite à la réunion non tenue de la semaine dernière, en version « projet ».

Il est prévu que la version définitive soit diffusée après la réunion de ce 25 février 2016.

Les discussions sur la filière environnement sont repoussées à une date ultérieure.

#### **Les trois faits marquants de cette réunion :**

Le calendrier annoncé est validé :

- 1 - Le calendrier pour la liste d'aptitude de C en B est validé, au titre de 2016 :
  - 600 postes administratifs
  - 400 postes techniques
  - 150 postes filières environnements (discussions à venir)
- 2 - Le calendrier pour la liste d'aptitude de B en A est validé pour 2017 sachant que **les conditions d'affectation du processus seront discutées par la suite.**
- 3 - **L'administration a indiqué ne pas disposer à ce jour du retour du guichet unique** validant le principe du 2/3 en liste d'aptitude et 1/3 en examen professionnel.

Suite à l'annulation de la précédente réunion, Force Ouvrière était néanmoins présent et la délégation FO a déclaré en préalable :

« Madame la directrice,

Après une année 2015 de réunions de travail, nous voici enfin aujourd'hui dans la phase mise en œuvre. Ce travail aurait facilement pu gagner 4 mois, si la réunion d'octobre 2015 avait eu pour ordre du jour la mise en œuvre du plan de requalification et non la volonté d'y glisser des réformes statutaires, hors sujet.

Nous avons appris lors des dernières CAP que la dernière réunion de travail était conclusive. Voici donc la réponse à notre question posée le 21 octobre 2015 !

Dans le cadre de cette réunion de mise en œuvre du plan de requalification FORCE OUVRIÈRE rappelle ses positions.

FORCE OUVRIERE maintient que tous les moyens doivent être recherchés par l'administration pour que tous les agents faisant partie de la cible de ce plan de requalification, voient la qualité de leur parcours professionnel reconnu, la question des personnels environnement nécessitant un projet global incluant le statut.

FORCE OUVRIERE demande à ce que la requalification se fasse sans obligation de mobilité géographique pour les bénéficiaires, car nous sommes bien dans le cadre d'une reconnaissance des fonctions exercées.

Pour être attractif, ce plan doit garantir aux agents un maintien réel de rémunération globale dès la première année et des perspectives d'évolution significatives. FORCE OUVRIERE demande à ce que les postes soient requalifiés en dehors des plafonds d'emplois. La requalification des effectifs cibles va de pair afin de ne pas scléroser les ZGE et bloquer les mobilités futures en RZGE.

Concernant la Liste d'Aptitude (LA), FORCE OUVRIERE exige que la souveraineté des CAP soit respectée et que le dispositif soit suffisamment clair pour ne pas laisser aux « harmonisateurs » la possibilité de jouer aux apprentis sorciers, comme nous avons pu le mesurer lors de CAP récentes. Selon les harmonisateurs, les agents ne sont pas tous logés à la même enseigne.

S'agissant du passage au grade d'AAE, le piège du CIGEM se referme sur les SACDD (population cible des 200 postes AAE du plan de requalification). En effet, l'administration va être dans l'obligation de faire appel à un unique dispositif : le concours interne ouvert également aux fonctionnaires (fonction publique territoriale et hospitalière incluses) justifiant de 4 ans d'ancienneté dans la fonction publique.

Pour les Examens Professionnels (EP) et le concours interne, FORCE OUVRIERE restera vigilant sur le renforcement de la professionnalisation des épreuves, chaque agent doit obtenir les mêmes chances de réussite et ce quelles que soient ses missions et son service d'origine.

Nous avons également demandé un pilotage fort des PEC qui seront mises en place. Les efforts qui seront demandés aux CVRH doivent être accompagnés de moyens supplémentaires, d'autant qu'ils continuent à perdre des effectifs et sont forcément très sollicités pour l'accompagnement de la fusion des DREAL.

**Pour FORCE OUVRIERE, ce plan de requalification se doit d'atteindre son objectif, à savoir la nécessaire reconnaissance du potentiel et des niveaux de fonctions des personnels. Toutes autres tergiversations seraient inacceptables. »**

Suite à l'interpellation de FO, **l'administration a indiqué ne pas disposer encore du retour du guichet unique** validant le principe du 2/3 en liste d'aptitude et 1/3 en examen professionnel. Cependant, la démarche préconisée a été suivie en prévoyant le passage au Conseil d'État des modifications des décrets statutaires nécessitant de revoir les clauses de sauvegarde ; ces décrets devant prochainement passer en CTM.

**FO a exigé l'établissement d'un bilan annuel des impacts du plan de requalification, notamment par corps, par grade, par ancienneté et a demandé l'évaluation du nombre d'affectations qui ont fait l'objet de mobilité.**

L'administration s'est engagée à présenter ces bilans.

Tout au long de ses interventions FO a rappelé à l'administration que le parcours après requalification devait être le choix de l'agent.

L'administration a confirmé que le plan de requalification de C en B concerné bien et au même niveau tous les corps de catégorie C administratifs et techniques.

### **Concernant la liste d'aptitude :**

Suite à l'interpellation de FO, l'administration a affirmé que son objectif était de pourvoir l'ensemble des postes ouverts.

En revanche elle ne répond pas sur l'éventualité possible de ne pas y parvenir (postes perdus, repropoés à la liste d'aptitude l'année suivante ou reportés sur l'examen professionnel).

L'administration s'est cependant déclarée prête à étudier l'idée du recours à une liste complémentaire suffisamment dimensionnée.

A la question sur le maintien de la rémunération des Chefs d'Équipe promus à TSDD, l'administration reconnaît qu'il y a un sujet sur lequel elle réfléchit, mais sur lequel elle n'a pour le moment pas de réponse à apporter.

Concernant la promotion de B en A pour la filière technique, FO a proposé, pour faire concorder la composition du dossier avec les critères initialement retenus pour son examen, que les fiches de proposition puissent présenter jusqu'à 10 synthèses de compte-rendu d'évaluation professionnelle pour donner une meilleure appréciation du parcours des agents.

Compte tenu du volume de dossiers potentiellement remontés, l'administration préfère limiter le nombre de synthèse sur les 5 dernières années.

FO a également proposé que, sans que cela soit une condition exclusive, puisse apparaître, comme élément d'information de la CAP, le détachement sur l'emploi fonctionnel de chef de subdivision dans le parcours des agents concernés.

Enfin, sans préjuger des conditions de concrétisation, la présentation d'un projet d'évolution professionnelle (sur le modèle du principalat long) pourrait être une pièce complémentaire des dossiers, le cas échéant.

L'administration a indiqué que les conditions de concrétisation de B en A seront déterminées par la suite, ces propositions pouvant alors être examinées.

Pour FO, ces discussions devront intervenir dans le cadre des CAP des corps concernés.

Les délais étant très contraints, FORCE OUVRIERE invite l'ensemble des représentants des personnels dans les services à être particulièrement vigilants pour que soit pris en compte dans les propositions l'ensemble des agents exerçant des missions de catégorie supérieure.

*Rappel du calendrier :*

Corps concerné	Date limite de réception par les harmonisateurs	Date limite de transmission des propositions harmonisées au bureau SG/DRH/MGS2	Date des CAP	Bureau de gestion
SACDD – LA 2016	29 avril 2016	27 mai 2016	13, 14 et 15 septembre 2016	MGS2
TSDD – LA 2016	29 avril 2016	27 mai 2016	20, 21 et 22 septembre 2016	MGS2
TE – LA 2016	Sans objet	30 juin 2016	27/09/2016 (résultats CAPP le 06/09/2016)	MGS2
ITPE– LA 2017	29 juillet 2016	14 octobre 2016	Février 2017	MGS1

Phase 1 : des réunions de concertation doivent être organisées par les services pour confronter les propositions de promotion de l'administration à celles des OS représentatives.

**Contactez les élus FO de vos services afin de vérifier que vous figurez bien dans la liste des proposables, pour savoir si votre responsable de service vous a proposé !**

Phase 2 : les harmonisateurs (AC, DREAL, DGAC, CEREMA, VNF, autres EP, ...) réalisent un classement en vue de l'examen en CAP nationales de SACDD, TSDD et ITPE.

Force Ouvrière a demandé que des réunions d'information soient organisées avec les OS représentatives au niveau des harmonisateurs.

Phase 3 : les CAP des corps d'accueil examinent les dossiers et proposent une liste de promu à l'administration. **N'hésitez pas à contacter les élus FO aux CAP !**

## **CAP des TSDD**

### **Spécialité Techniques Générales**

Sandrine FOURCHER- MICHELIN ☎02 36 15 40 00 [sandrine.fourcher-michelin@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:sandrine.fourcher-michelin@eure-et-loir.gouv.fr)

Jean-Pierre GLACET

### **Spécialité Entretien Exploitation Infrastructures**

Jean-Noël RAULT ☎05 49 06 89 45 [jean-noel.rault@i.carret.net](mailto:jean-noel.rault@i.carret.net)

Michel CARDOT ☎03 26 65 57 59 [michel.cardot@vnf.fr](mailto:michel.cardot@vnf.fr)

### **Spécialité Navigation Sécurité Maritime Gestion**

Stéphane CLUZEL ☎04 34 46 63 40 [stephane.cluzel@herault.gouv.fr](mailto:stephane.cluzel@herault.gouv.fr)

## **CAP des SACDD**

### **Spécialité Administration Générale**

Stephanie FERRARI- PAILLET ☎05 56 73 14 76 [Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.fr)

Jacqueline BALZA ☎01.40.81.24.21 [jacqueline.balza@i-carre.net](mailto:jacqueline.balza@i-carre.net)

Jean-Claude MONGE ☎05 56 24 84 74 [Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Jean-Claude.Monge@developpement-durable.gouv.fr)

Mauricette NADAL ☎04 67 13 74 05 [mauricette.nadal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mauricette.nadal@developpement-durable.gouv.fr)

Brigitte HOUVENAGHEL ☎04 95 50 99 58 [brigitte.houvenaghel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:brigitte.houvenaghel@developpement-durable.gouv.fr)

### **Spécialité Contrôle transport terrestre**

Jacques DOTU ☎06 20 32 44 19 [jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jacque.dotu@developpement-durable.gouv.fr)

## **CAP des ITPE**

Charlotte COUTON ☎01 40 81 96 72 [charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr)

Jean-Marie BLAVOET ☎03 20 13 65 76 [Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr)

Elsa ALEXANDRE ☎04 72 74 58 36 [elsa.alexandre@cerema.fr](mailto:elsa.alexandre@cerema.fr)

Edouard ONNO ☎02 72 74 76 00 [edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr](mailto:edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr)

Stéphanie PASCAL ☎02 54 55 75 80 [stephanie.pascal@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:stephanie.pascal@loir-et-cher.gouv.fr)

Benjamin VIER ☎01 43 17 73 11 [benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr](mailto:benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr)

Laurent JANVIER ☎01 42 72 45 24 [snitpect@snitpect.fr](mailto:snitpect@snitpect.fr)

Manuelle SEIGNEUR ☎02 32 18 10 30 [manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr](mailto:manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr)

Eric HENNION ☎02 97 68 13 10 [eric.hennion@morbihan.gouv.fr](mailto:eric.hennion@morbihan.gouv.fr)

Nadia JACQUOT ☎06 43 60 27 14 [njacquot@feets-fo.fr](mailto:njacquot@feets-fo.fr)

Alberto DOS SANTOS ☎03 83 50 97 43 [Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr)

Christelle BASSI ☎04 86 94 68 19 [christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr)

## **Secrétaire national du collège des AAE**

Thibault KERMARREC ☎04 95 30 13 16 [secretaire-du-college-categorie-a@i.carret.net](mailto:secretaire-du-college-categorie-a@i.carret.net)